

L'ANADER EN 2012...

Toujours auprès des Filières

**L'ANADER AU COEUR
DES PROJETS WAAPP**



**CACAO DE QUALITÉ :
LES BONNES PRATIQUES**





Le Partenaire

Bulletin de liaison de l'Agence Nationale d'Appui au Développement Rural

N° 16 - Janvier / Février / Mars 2012

PARTENAIRE PRIVILÉGIÉ DU MONDE RURAL

Directeur de Publication

Dr CISSE Sidiki

Rédacteur en Chef

Mme ZEZE Norberte

Comité de rédaction UCMCE

Ont collaboré à ce N° 16

Mme BOULO Léa

M. SAMAN

M. GLOUNAH

M. ATTO

Contacts :

ANADER Siège

Marcory-zone 3

Rue chevalier de Clieu

(face aux sapeurs pompiers zone 3)

BP V 183 Abidjan

Tel /fax 225 21 35 46 99

E . mail : anader@anader.ci

Site web : www.anader.ci

S O M M A I R E

3 EDITORIAL

5 Vie de l'entreprise

7 Dossier :

Les ambitions de l'ANADER en 2012

12 L'ANADER EN ACTION

- Les projets WAAPP :
banane plantain, maïs, manioc

16 POINT DE MIRE :

- La semence, l'intrant indispensable
- Interview Dr Badu-Apraku Baffour

19 CONSEILS PRATIQUES

- Cacao de qualité :
les bonnes pratiques

20 LES GENS DE L'ANADER

- Mouvement du personnel
- Coin du bonheur



L'ANADER EN 2012... PLUS PROCHE DES FILIERES AGRICOLES

Un seul souci habite l'ANADER depuis sa création le 29 septembre 1993 : offrir aux acteurs ruraux, notamment aux producteurs agricoles, un service toujours plus performant, à la mesure des défis nouveaux. Dans cette quête perpétuelle d'excellence, elle a toujours su faire preuve d'une grande souplesse, en opérant judicieusement les réformes adaptatives imposées par les situations en présence.

Dans cette logique, l'ANADER s'est engagée depuis 2011 dans une nouvelle mutation caractérisée par: (i) l'adaptation et le renforcement des capacités de son dispositif et (ii) l'affirmation de « l'approche filière » comme stratégie d'appui-conseil aux agriculteurs.

En adaptant son dispositif à la nouvelle organisation administrative du pays, l'ANADER entend répondre avec efficacité aux exigences du développement décentralisé visé par le Gouvernement à travers les pôles de développement que sont les districts. En outre, le renforcement de son dispositif, tant au niveau des effectifs que des capacités techniques de son personnel, devra lui permettre d'améliorer sa performance globale.

En adoptant l'approche filière, l'ANADER entend améliorer ses services fournis aux acteurs ruraux.

En réalité, la polyvalence que lui confère la pluridisciplinarité de ses ressources humaines lui permet d'intervenir efficacement sur tous les maillons des filières agricoles.

Considérant cette réalité et, tirant les leçons des expériences du passé, l'ANADER veut s'engager désormais plus fermement dans l'approche filière. Elle vient de traduire, depuis février 2012,

cette volonté de recentrage de sa stratégie d'intervention par la création de la Direction de l'appui aux filières de productions végétales et animales (DAFPVA), chargée de coordonner l'initiation, la planification et la mise en œuvre de programmes par les services de l'ANADER en faveur du développement des filières de productions agricoles.

... l'approche filière est une démarche qui considère la chaîne des valeurs dans son ensemble ...

Dans son fondement, l'approche filière est une démarche qui considère la chaîne des valeurs dans son ensemble en vue de créer les conditions de la maîtrise totale des activités d'une filière donnée par les acteurs eux-mêmes. A travers cette initiative, l'ANADER voudrait focaliser ses appuis sur les acteurs (producteurs, et leurs organisations, fournisseurs d'intrants, producteurs de matériel génétique, commerçants, importateurs, exportateurs, institutions de financement, institutions de recherche, bureaux d'étude etc.) des filières agricoles et faciliter des partenariats entre ces maillons pour rendre les filières fonctionnelles et efficaces.

Dans la pratique et en raison de ses ressources limitées, l'ANADER concentrera dans un premier temps ses actions sur les filières ayant un grand impact sur l'économie nationale, et identifiées sur la base des critères suivants :

(i) envergure de la filière (potentiel, superficie, rendement, production, nombre et catégories de producteurs concernés, accessibilité des groupes vulnérables), (ii) contribution à la sécurité alimentaire, (iii) contribution à l'augmentation des revenus, (iv) existence de potentiel de valorisation et de mise à marché des productions (transformation, conservation, existence de marchés aux niveaux national, sous-régional et international).

Mieux que par le passé, une attention sera accordée aux producteurs qui constituent en général le maillon le plus vulnérable, et un accent particulier sera mis sur le renforcement du rôle des organisations de producteurs dans le développement des filières et contribuera à la mise en place de cadres participatifs d'échanges qui permettront de tirer profit des connaissances des différents acteurs. Ces plans d'actions qui seront élaborés et révisés par les parties prenantes, serviront de base pour une meilleure définition des initiatives spécifiques à chaque filière.

Le succès d'une telle démarche suppose un dialogue permanent avec les acteurs des filières.

A partir de 2012, l'ANADER renforcera sa présence auprès de ces derniers pour enclencher ce dialogue afin de favoriser l'amélioration de la rentabilité des filières agricoles aux populations rurales. Plus qu'une vision, c'est un engagement, un devoir.

Dr Sidiki CISSE
Directeur Général de l'ANADER

ACTIVITES DE L'EXERCICE 2012

LES RESPONSABLES S'ACCORDENT SUR LES STRATEGIES ET LES APPROCHES

« Quelles stratégies et approches pour une mise en œuvre efficace du programme de travail et budget annuels (PTBA) 2012 ? » Telle est la question centrale qui a guidé les travaux de l'atelier de lancement du PTBA de l'ANADER qui a eu lieu du 16 au 18 février à l'hôtel du stade à Bouaké, en présence de DR KOUAME Brou, PCA de l'ANADER. Ce Programme, adopté par le Conseil d'Administration de l'ANADER, doit être partagé et pris en compte par tous les niveaux d'intervention.

Pour ce faire, le Directeur Général de l'ANADER, Dr CISSE Sidiki a battu le rappel de tous les responsables de sa structure pour mener la réflexion.

Trois thèmes ont meublé ces travaux :

- 1) Appropriation du PTBA 2012 par les responsables du dispositif ;
- 2) Evaluation de la capacité de l'ANADER à mettre en œuvre efficacement le PTBA 2012 ;
- 3) Organisation du travail.

Chacun des thèmes a fait l'objet de communications à travers lesquelles le Siège, les Directions Régionales et les Centres de Formation ont présenté leur stratégie et leurs moyens de mise en œuvre du PTBA. Les débats qui ont suivi ces exposés se sont articulés autour de trois axes, notamment les programmes techniques, (ii) la gestion des ressources (humaines, matérielles et financières) et (iii) les questions particulières.

Plusieurs recommandations ont été formulées suite à ces échanges, notamment :

- Suivi efficace et adapté des projets et programmes L'atelier a préconisé (i) la désignation d'un coordonnateur par projet et programme, (ii) l'implication personnelle du Directeur Régional qui doit fédérer autour du



Une vue des participants (Photo GBOKO Koffi DR Centre)

Coordonnateur, toutes les compétences de la Direction Régionale pour que les projets et programmes puissent être conduits à bien et (iii) la définition d'une périodicité et d'une démarche de conduite des appuis (missions groupées pluridisciplinaires, missions spécifiques).

- La mesure des effets et impacts des programmes mis en œuvre par l'ANADER et capitalisation des acquis de la mise œuvre des programmes

L'atelier a reconnu que les études d'effets et d'impact sont des activités du suivi-évaluation qui nécessitent de disposer d'une situation de référence. Pour ce faire, la réalisation de la situation de référence est prise en compte dans le PTBA 2012.

L'atelier a demandé que l'ANADER systématise la mesure des effets et impacts qui reste une préoccupation aussi bien de l'Etat que des autres partenaires de l'Agence.

- La capitalisation des acquis issus de la mise en œuvre des projets et programmes, l'atelier a

proposé de (i) mettre en place une base de données, (ii) archiver tous les documents issus de l'exécution des projets et programmes, (iii) écrire des documents sur les expériences mises en œuvre pour exécuter les projets et programmes (stratégies d'exécution, leçons et enseignements tirés...)

- La priorité entre activités de service public et contrats/conventions

L'atelier a retenu qu'il n'y a pas de priorité à établir entre les activités de service public et celles des contrats et conventions. L'Agence doit prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de toutes les activités inscrites à son PTBA.

Etant entendu que l'appropriation du PTBA n'est pas une activité ponctuelle mais un processus global qui part depuis l'élaboration du PTBA jusqu'à sa mise en œuvre et son évaluation, la responsabilité de l'ensemble du dispositif de l'ANADER est donc engagée, depuis le Siège jusqu'à la base.

JOURNEE INTERNATIONALE DE LA FEMME

L'ANADER CELEBRE SON PERSONNEL FEMININ

A l'instar des femmes de la planète, les 342 femmes, agents ANADER, étaient à l'honneur ce 8 mars 2012, à l'occasion de la journée internationale de la femme.

En effet, à l'initiative conjointe de l'Unité Centrale Genre et Développement (UCGD) et de la division sociale du département des Ressources Humaines, la Direction Générale de l'ANADER a célébré la gent féminine de son personnel. A l'occasion de cette cérémonie d'hommage, les femmes de la Direction Générale, de la Délégation Régionale Sud et de la Zone ANADER Abidjan ont reçu des Dirigeants de la structure, des présents.

Au total ce sont 112 femmes qui ont reçu, chacune un pagne et une rose, au nom de toutes les autres femmes de l'ANADER reparties sur l'ensemble du dispositif.

Par ce geste, la Direction Générale se veut reconnaissante de l'apport des femmes dans la réussite de la mission de l'Agence.

Il faut noter que l'ANADER n'a pas attendu la commémoration de la journée de la femme pour reconnaître la place de choix de celle-ci en tant qu'agent de développement. Aussi trouve-t-on les femmes, dans pratiquement, toutes les catégories socioprofessionnelles de la structure.

Par ce geste, la Direction Générale se veut reconnaissante de l'apport des femmes dans la réussite de la mission de l'Agence.

Il faut noter que l'ANADER n'a pas attendu la commémoration de la journée de la femme pour reconnaître la place de choix de celle-ci en tant qu'agent de développement.

A titre d'illustration, retenons que l'ANADER compte dans l'équipe dirigeante une femme au poste



Dr. KOUAME Brou, PCA de l'ANADER en compagnie de quelques femmes

de Directeur général Adjoint, une directrice régionale, cinq femmes chef de Zone, vingt cinq Techniciennes spécialisées, soixante quatre animatrices de développement rural (ADR), neuf équipières de planification locale et cent huit secrétaires, pour ne citer que ces catégories.

Au regard de ces statistiques, l'ANADER a certes fait des progrès pour l'épanouissement professionnel de son personnel féminin, mais le Directeur Général, Dr CISSE Sidiki, s'est engagé à faire davantage.

« La confiance se mérite » dit l'adage. D'où l'appel de Mme ASSIENAN Kokola Juliette, cheffe de l'UCGD, à l'endroit de toutes les femmes de l'ANADER pour que chacune à son poste donne le meilleur d'elle-même.

Rappelons que L'assemblée générale de l'ONU, dans sa résolution 32/142 votée en 1977 a choisi la date du 08 mars pour célébrer la femme.

La Côte d'Ivoire commémore la Journée Internationale de la Femme, depuis 1994. Le thème de l'édition 2012 de cette journée est : « Autonomisation de la femme rurale : éradiquer la faim et la pauvreté »



Mme ASSIENAN K. Juliette, porte parole de femmes lors de la journée de la femme

LA GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

LES ADMINISTRATEURS DE L'ANADER OUTILLES !



Quelques Administrateurs lors de la session de formation.

Pour une durée de 48H, les Administrateurs et les Dirigeants Sociaux (DG, DGA, Directeur financier) de l'ANADER sont retournés à l'école, le temps d'une formation.

En effet, à l'initiative de la présidence du Conseil d'Administration de l'ANADER, une formation sur la bonne Gouvernance d'entreprise a eu lieu à leur attention, du 31 janvier au 1er février 2012. Cette formation, animée par Dr TRAORE Bakari, secrétaire Général du Centre Africain d'expertise en Gouvernance des Organisations (CAGO), avait pour thème « la connaissance et la maîtrise des bonnes pratiques de la gouvernance d'entreprise. »

Ses principaux objectifs étaient de :

- renforcer les connaissances sur les principes et les bonnes pratiques de gouvernance,
- mieux comprendre les bienfaits d'une politique de gouvernance, - expliquer les rôles respectifs de la Direction Générale de du

Conseil d'Administration en matière de Gouvernance d'entreprise.

Aujourd'hui, à l'instar de toutes les grandes entreprises du monde moderne, la question de la gouvernance est au centre de l'action du gouvernement ivoirien et l'Agence Nationale d'Appui au Développement Rural (ANADER), société anonyme à participation financière publique avec une mission de service public se doit

d'y répondre en prenant les dispositions nécessaires.

Cette formation s'est faite autour de plusieurs sous-thèmes dont :

- Acteurs de la gouvernance d'entreprise ;
- Responsabilités des administrateurs ;
- Avantages de la gouvernance.

A travers ce contenu, la formation à la gouvernance a permis aux différents participants de distinguer leurs rôles respectifs. En effet, selon le formateur M. Bakari TRAORE, dans une entreprise, le Directeur Général gère la structure au quotidien, le rôle du Président du Conseil d'Administration étant d'organiser le Conseil à assister ce dernier dans l'exécution de ses charges.

A l'issue de ce cours intensif de 48 heures sur la bonne gouvernance, les Administrateurs et les Dirigeants Sociaux de l'ANADER sont maintenant bien situés sur leur sphère de compétences et leurs obligations.

Il ne reste plus qu'à passer à la phase d'application des connaissances acquises pour que l'entreprise dont ils ont la charge puisse bien se porter.



Dr Sidiki CISSE, DG de L'ANADER (à gauche) et Dr KOUAME Brou, PCA de l'ANADER (à droite)

LES AMBITIONS DE L'ANADER EN 2012

RESOLUMENT L'APPROCHE FILIERE

De l'approche formation-visite pendant le PNAS, l'ANADER a opté depuis 2002 pour l'approche filière. Dès cet instant, l'Agence a travaillé avec les filières pour les aider à mieux s'organiser, recueillir leurs besoins en vue d'y apporter les réponses adéquates.

Pour l'exercice 2012, l'ANADER ne dérogera pas à la règle. L'approche filière est plus que jamais de mise, à travers l'appui à plusieurs filières de production : cacao, anacarde, riz, maïs, manioc, banane plantain, légume, porcine, volaille traditionnelle.

Les programmes porteront sur :

- L'amélioration de la productivité du verger et de la qualité des produits marchands: cacao, anacarde;
- La mise en œuvre des programmes de sécurité alimentaire: riz, maïs, manioc, banane plantain, légumes;
- L'amélioration de la productivité des élevages: porcin et volaille traditionnelle ;
- La formation des producteurs, des OPA/OPEP et autres acteurs;

De façon concrète, l'action de l'ANADER se matérialise par des contrats ou conventions passées avec les filières concernées et l'exécution de programmes dont les plus significatifs en 2012 porteront sur :

Filière cacao : Appui à la production durable

La Côte d'Ivoire garde encore la première place mondiale de producteur de cacao. Les pouvoirs publics sont résolument engagés dans le maintien de cette notoriété.

La filière cacao fait l'objet de nombreuses initiatives du secteur privé. Il s'avère donc, nécessaire



Le Siège de L'ANADER - Abidjan - Côte d'Ivoire

de coordonner et de capitaliser les initiatives du secteur privé en faveur du développement de cette filière stratégique pour l'économie ivoirienne.

Dans ce contexte, l'ANADER fait l'objet de sollicitations tant par les structures publiques que privées et intervient essentiellement sous contrats.

*** CGFCC/FIRCA : Projet d'amélioration de la productivité des vergers de cacao et de la qualité des produits au champ (2 QC)**

Les actions à mener seront les mêmes que les années passées, à savoir :

- L'appui des bénéficiaires de cabosses de cacao à la réalisation d'environ 20 000 ha de pépinière;
- La formation de 55 000 producteurs sur divers thèmes à travers des CEP, des PD etc. ;
- L'appui à la mise en place de 16 000 ha parcelles de culture.

*** CGFCC /FIRCA: Projet de Transfert des technologies de lutte contre la maladie du SWOLLEN SHOOT du cacaoyer** Ce projet a démarré en octobre

2011 pour une durée de 12 mois. Il vise à :

- informer et sensibiliser les producteurs et les communautés rurales de 22 000 localités sur la maladie du Swollen Shoot en Côte d'Ivoire;
- Former 7485 producteurs sur les méthodes de lutte contre la maladie du Swollen Shoot du cacaoyer à travers la conduite de 362 parcelles pilotes;
- Réaliser la collecte de données en vue de l'actualisation des informations sur la maladie du Swollen Shoot.

*** CARGILL WEST AFRICA : Projet de renforcement de capacités des producteurs des coopératives**

Ce projet vise à renforcer les capacités techniques des coopératives partenaires du groupe Cargill sur les bonnes pratiques de production durable du cacao dans le cadre de la certification. Démarré en 2008 le projet, dans sa phase 4 entamée en octobre 2011, sera conduit en 2012 au sein de 87 coopératives dont 44 nouvelles, réparties dans 20 zones ANADER des Régions Sud, Centre-Est, Centre-Ouest et Ouest.

- 50 000 producteurs de cacao seront formés à travers 164 CEP et 180 GA.

*** CARGILL WEST AFRICA :
Projet production de plants de
cacaoyer**

Démarré en décembre 2011 pour sept (7) mois, ce projet vise à faire produire en régie par l'ANADER, 600 000 plants de cacaoyer destinés aux coopératives partenaires de CARGILL.

Le projet se déroule au niveau des zones suivantes : ADZOPE, AGBOVILLE, ABOISSO, DALOA, ISSIA, SOUBRE, SAN PEDRO, DUEKOUÉ, ABENGOUROU.

*** SACO/ Barry- Callebaut :
Projet de renforcement de capacités des producteurs des coopératives partenaires du groupe**

Ce projet qui a démarré depuis juillet 2011, vise à renforcer les capacités techniques sur les bonnes pratiques de production durable du cacao dans le cadre de la certification ; Il se déroule au niveau des coopératives partenaires de SACO dans les Zones suivantes : Dabou, Divo, Lakota, Grand-Lahou, Oumé, Tiassalé, San-Pédro, Yamoussoukro, Abengourou, Tanda. 1 440 producteurs seront formés sur les bonnes pratiques de production durable du cacao à travers 48 CEP sur une période de 12 mois.

*** OUTSPAN : Projet de renforcement de capacités des producteurs des coopératives partenaires**

Il vise à renforcer les capacités techniques de 720 producteurs sur les bonnes pratiques de production durable du cacao dans le cadre de la certification. Il se déroulera dans les Zones de



Produire du cacao de qualité en vue de la certification (Photo TIEMELE Ekou, CT/DG)

Divo, Bangolo et Duékoué avec la conduite de 24 CEP.

*** ICRAF/MARS : Appui à la
revitalisation de la cacaoculture
ou projet Vision for
change(V4C)**

Le projet "Vision for Change" est financé par le groupe MARS. Pour la phase pilote, les activités seront menées dans le département de Soubré. Ce Projet est mis en œuvre par l'ICRAF en collaboration avec les acteurs nationaux de la filière Cacao.

L'accord de partenariat ANADER-ICRAF a été signé en Janvier

2011 pour une période de trois années. Un avenant signé en octobre 2011 couvrant la période d'octobre 2011 à septembre 2012 définit les activités à réaliser portant sur :

- La diffusion de technologies améliorées de revitalisation des cacaoyères ;
- La conduite d'activités de développement communautaires;

Les résultats attendus en 2012 sont les suivants :

- Formation de 3000 producteurs aux Bonnes Pratiques Agricoles, aux normes CCE à travers divers outils ;

- Renforcement des capacités de 34 agents ANADER ;
- Réalisation de 8 plans de développement local terroir ;
- Mise en place et formation de 8 comités de développement local ;
- Mise en œuvre des micro-projets financés par le projet.

*** Projet de formation des producteurs de cacao à l'entrepreneuriat agricole (GIZ-SCB)**

La Coopération Allemande au Développement (GIZ) a initié en février 2010 un projet de formation des producteurs de cacao à l'entrepreneuriat agricole, une composante du Programme d'amélioration de l'économie cacaoyère (Cocoa Livelihoods Program - CLP) qui couvre les zones d'Abengourou, Divo, Daloa, Issia, Soubré et San-Pédro.

Les actions à mener concerneront la formation de 12 000 producteurs, de 30 ADR aux outils de l'entrepreneuriat agricole, le recyclage de 19 formateurs régionaux et l'encadrement de 21 nouveaux formateurs régionaux par les formateurs pays.

*** Programme d'amélioration de l'économie cacaoyère en Afrique de l'Ouest/ Cocoa Livelihoods Programme (CLP)**

Ce programme est initié par la World Cocoa Foundation (WCF) dans le cadre de l'amélioration des conditions de vie des petits producteurs de cacao au niveau de 5 pays Africains. Le volet transfert de technologies sera conduit par l'ANADER pour une période de deux années à partir de Janvier 2012.

Les activités du programme seront menées au sein de 24

coopératives réparties au niveau des zones suivantes : Abengourou, Divo, Issia, Daloa, Soubré, San-pédro et Duékoué. 18 600 producteurs seront formés aux bonnes pratiques de production et de gestion de la qualité et à l'entrepreneuriat agricole à travers la conduite de 230 champs-écoles paysans, 150 parcelles de démonstration, 170 groupes d'apprentissage et 70 vidéo champs-écoles.

Filière café : Pérennisation de la caféiculture

Les activités visent la régénération des vergers et la qualité des produits marchands et seront menées dans le cadre du service public. Les résultats attendus sont :

- * 80 000 producteurs encadrés ;
- * 131 000 ha entretenus ;
- * 13 CBC entretenus.

Sous contrat, sera conduit le projet « Accès au financement pour le développement des cultures de diversification dans les

zones de production de café en Côte d'Ivoire et Au Burundi ». Le projet financé par le Fonds Commun des Produits de Base (CFC) vise la sécurité des revenus afin de réduire la pauvreté et assurer la sécurité alimentaire dans les zones productrices. Il prévoit à terme de toucher en Côte d'Ivoire, 1 000 producteurs menant des activités de diversification, génératrices de revenu (AGR). En 2012, les AGR de 327 producteurs bénéficiaires de crédits seront suivies.

Filière Anacarde : Amélioration de la production et de la productivité

Les activités à conduire s'inscrivent dans le cadre du service public et concerneront 23 000 Producteurs encadrés pour 109 000 Hectares entretenus.

Au titre des contrats, il faut relever la sélection de l'ANADER par le FIRCA pour la mise en œuvre du projet de Conseil Agricole aux



Pérenniser la caféiculture (Photo TIEMELE Ekou)

producteurs d'anacarde pour la période 2012-2013 dans les zones de Bondoukou, Korhogo et de Bouaflé.

Le projet Initiative de Cajou Africain (ICA) devrait aussi se poursuivre en partenariat avec la GIZ.

Filière Riz: Sécurité alimentaire et développement de la riziculture

En riziculture pluviale, les activités sont inscrites au titre du service public.

- 85 500 producteurs individuels de riz pluvial seront encadrés ;
- 86 250 ha mis en place.

En riziculture irriguée, les activités seront réalisées sous contrat avec l'ONDR dans le cadre de :

*** Projet d'Appui conseil pour la mise en valeur des périmètres de riz irrigués des Régions de Montagnes et du Cavally.**

- 6 000 producteurs individuels encadrés ;
- 3 000 ha mis en place.

*** Nouvelle stratégie Nationale de développement de la filière riz**

L'ANADER interviendra au niveau du conseil agricole (production de semences et de paddy) et de l'organisation des différents acteurs. Outre ces fonctions classiques elle pourra intervenir au niveau de la composante "Aménagements et maîtrise de l'eau", où 35 000 ha de terres aménagées connaissent une forte dégradation.

Filière Maïs : Sécurité alimentaire et développement de la production

Dans le cadre du service public 73 300 producteurs seront enca-

drés pour 73 300 ha mis en place. Un contrat démarré en 2011 dans le cadre du PPAO/FIRCA sera poursuivi en 2012. Il s'agit du Projet d'Appui à la multiplication de semences de maïs de variétés sélectionnées dans les régions du Denguélé, des Savanes, de la Vallée du Bandama, du fromager, du Hautassandra et du Zanzan.

Filière Manioc : Amélioration de la productivité et valorisation de la production

Pour le compte du service public, les activités à mener permettront d'atteindre les résultats suivants :

- 101 500 producteurs individuels ou en groupements encadrés ;
- 62 100 ha mis en place avec du matériel végétal amélioré.

En plus des appuis aux activités soutenues par les organismes des Nations Unies, trois contrats seront exécutés dans le cadre de la mise en œuvre de projets :

- Projet de diffusion de variétés améliorées de manioc à haut

rendement (DONATA) à Dabou, Adzopé, Man, Bouaké/CNRA ;

- Projet de production et fourniture de boutures de variétés améliorées aux producteurs de manioc/ FIRCA-PPAO-WAAPP1.B ;

- Projet d'amélioration du rendement du manioc et du revenu des opérateurs de la filière manioc en basse Côte d'Ivoire (VLIR)/CNRA.

Filière Banane plantain : Amélioration de la productivité

Des activités seront initiées dans le cadre du Programme de Productivité Agricole en Afrique de l'Ouest (PPAO/WAAPP1.B) mis en œuvre en partenariat avec le FIRCA ; ce sont :

- Projet de production de rejets de bananier plantain en régie ;
- Projet de diffusion de variétés améliorées de bananier plantain en milieu rural ;
- Projet de renforcement de



La filière volaille, une priorité (Photo TIEMEKE Ekou)



Une séance de formation avec des femmes rurales (Photo SAMAN)

capacités des producteurs à la technique de production de rejets de bananier plantain par décapitation.

Ces activités seront complétées par celles du service public dont les résultats escomptés sont :

- 38 000 producteurs individuels ou en groupements encadrés ;
- 7 600 ha mis en place avec du matériel végétal amélioré.

Filière Maraîchère : Amélioration de la productivité et de la qualité de la production

Les activités d'appui de l'ANADER s'inscrivent au titre du service public. Elles concernent les initiatives du dispositif et celles des organisations des Nations Unies en faveur des groupes vulnérables. Les résultats attendus sont :

- 66 900 producteurs encadrés ;
- 306 sites aménagés ;
- 10 800 hectares mis en place.

Filière Porcine : Amélioration de la productivité des élevages porcins

L'ANADER apportera son appui aux exploitants bénéficiaires

d'AGR avec divers soutiens de partenaires au developpement.

Les résultats attendus sont :

- 4 090 élevages individuels ou en groupements encadrés avec un effectif de 146 800 têtes dont 58 960 matrices.

Filière Volaille : Relance de l'aviculture traditionnelle

Des activités d'envergure sont envisagées dans le cadre de l'amélioration des revenus et de la sécurité alimentaire. Ces activités s'inscrivent dans le cadre du service public et visent les résultats suivants :

- 43 190 élevages individuels ou en groupements encadrés avec un effectif de 538 000 sujets dont 430 300 vaccinées ;
- 3 260 vaccinateurs villageois formés.

Appui aux OPA/OPE : Structuration du milieu et renforcement des capacités techniques et économiques des coopératives

Le mouvement coopératif ivoirien se caractérise au cours de ces dernières années par un nombre

pléthorique de coopératives et d'unions de coopératives dont une grande partie n'est pas fonctionnelle. L'ANADER, à travers ses techniciens spécialisés en OPA intervient dans la majorité des cas dans le cadre du service public pour apporter une solution aux problèmes rencontrés. Les résultats visés pour 2012 sont les suivants :

- 1 140 Coopératives encadrées;
- 1 140 Diagnostics organisationnels réalisés ;
- Une situation de base pour l'assainissement des coopératives est disponible à fin 2012.

Les appuis apportés aux OPA/OPE par l'ANADER se font également à travers des contrats. Ainsi, trois projets d'appui des coopératives dans les secteurs de l'hévéa, de la mangue et du cocotier en cours d'exécution seront poursuivis en 2012, sur financement FIRCA. Trois nouveaux projets d'appui dans le secteur de la pêche continentale seront conduits en 2012, dans les zones de Soubré, Tiassalé et Daloa.



Des légumes de qualité (Photo TIEMELE Ekou)

L'ANADER AU COEUR DU PROGRAMME WAAPP/PPAAO

Conçu par la CEDEAO, le Programme de Productivité Agricole en Afrique de l'Ouest (PPAAO) ou West Africa Agricultural Productivity Program (WAAPP) vise l'amélioration de la productivité agricole, à travers la vulgarisation des technologies agricoles dans certaines filières prioritaires. En Côte d'Ivoire, l'accent a été mis sur la banane plantain, le maïs, le manioc, l'igname, le riz, le porc et la volaille traditionnelle, en vue d'assurer la sécurité alimentaire.

Dans le cadre de la mise en œuvre de ce programme (PPAAO/WAAPP 1.B), l'ANADER et le FIRCA ont signé trois (3) contrats de production de matériel végétal de plantation au titre de l'exercice 2011.

Ces contrats concernent :

- La production et la fourniture de matériel végétal (rejets) aux producteurs de banane plantain ;
 - La production et la fourniture de boutures de variétés améliorées de manioc à haut rendement et tolérantes aux maladies et ravageurs ;
 - L'appui à la multiplication de semences de variétés sélectionnées de maïs.
- et sont en cours d'exécution dans les localités retenues.

PROJET DE PRODUCTION ET DE FOURNITURE DE MATERIEL VEGETAL (REJETS) AUX PRODUCTEURS DE BANANE PLANTAIN

Objectif et localisation du projet

L'objectif de ce projet est de contribuer à la sécurité alimentaire à travers la production et la fourniture de rejets de bananiers plantains pour réduire les besoins en rejets des producteurs.

De façon spécifique, le projet permettra de :

- Produire du matériel végétal (rejets) ;
- Approvisionner les producteurs de banane plantain en matériel végétal (rejets).

Le projet s'exécute sur l'une des parcelles expérimentales de l'ANADER située à N'zianouan dans le département de Tiassalé.

Résultats attendus

Au terme du projet :

- 20 hectares de parcelle de production de rejets de bananier plantain sont mis en place ;
- 320 000 rejets de bananier plantain sont produits sur les 2 ans à raison de 160 000/an ;
- 320 000 rejets de bananier

plantain issus des variétés (Corn 1 et Bâtard) sont fournis aux producteurs au bout de 2 ans pour mettre en place environ 180 ha de plantation de bananier plantain sur les 2 ans ;

, La liste exhaustive des bénéficiaires des rejets produits est disponible.

Principales activités du projet

- La mise en place de 20 ha aménagés pour la production des rejets ;
- L'entretien de la parcelle ;
- Le suivi de la production de rejets ;
- La fourniture à temps de 320 000 plants de bananiers plantains pour la mise en place à terme de 180 ha chez les producteurs ;
- La traçabilité des plants produits et distribués ;
- Le suivi-évaluation interne régulier des actions conduites ;
- La rédaction aux bonnes dates des rapports périodiques des actions conduites indiquant claire

ment les résultats obtenus.

Réalisations à fin Février 2012

- A ce jour, 20, 07 ha ont été mis en place pour la production de rejets sur les 20 ha prévus, soit un taux de réalisation de 100,4% avec deux (2) variétés : Batard pour 5,80 ha (14 500 pieds) et Corn 1 pour 14,27 ha (35 685 pieds). Les mises en place se sont étalées du 09 Septembre 2011 au 30 Novembre 2011 et ont été réalisées à la densité de 2 500 plants/ha.

Notons que l'ANADER a bénéficié de l'appui de la SCB de N'Zianouan pour le labour de la parcelle.

- Les activités en cours portent sur les opérations d'entretiens de la parcelle à savoir le désherbage (manuel et chimique) et le remplacement des pieds morts du fait de la sécheresse.
- La fourniture des rejets aux producteurs se fera à partir du mois de Juin 2012.

PROJET D'APPUI A LA MULTIPLICATION DE SEMENCES DE VARIETES SELECTIONNEES DE MAÏS

Objectif et localisation du projet

L'objectif du projet est de rendre disponible des semences de maïs de qualité auprès des producteurs en vue d'accroître la productivité des parcelles de maïs.

Le projet est exécuté dans 15 zones ANADER relevant de cinq (5) Directions Régionales, réparties comme suit :

- DR ANADER Centre : zones de Béoumi, Bouaké, Mankono et Sakassou;
- DR ANADER Nord : zones de Boundiali, Dabakala, Ferké et Katiola;
- DR ANADER Centre-Ouest : zones de Daloa, Gagnoa, Issia et Oumé ;
- DR ANADER Ouest : zones de Minignan et Odienné;
- DR ANADER Centre-Est : zone de Bondoukou.

Composantes du projet

- Appui à la Fournitures d'intrants (semences, engrais, herbicides, etc.) ;
- Formation des producteurs et suivi des opérations de mise en place, d'entretien, de récolte et de post récolte ;
- Formation et animation des groupements à la mise en place d'un fonds semences ;
- Supervision et coordination du programme.

Résultats attendus

- 367 ha de maïs sont mis en place à la mi-août au plus tard ;
- 500 tonnes de semences de maïs de bonne qualité et bien conditionnées sont disponibles à raison d'un rendement de 1,5 tonnes à l'hectare au mois de janvier 2012 ;
- 50 tonnes de semences certifiées et bien conditionnées sont disponibles à raison d'un rendement de 1,5 tonnes à l'hectare au mois de janvier 2012 ;

- Un dispositif de financement pérenne de la production de semences de maïs est créé et fonctionnel.

- Formation des producteurs et Activités du projet - Identifier et sélectionner les groupements de producteurs multiplicateurs de semences de maïs ;

- Accompagner les multiplicateurs de semences pour leur permettre d'ensemencer 367 ha avec deux variétés de maïs : DMR-SR-W (grains blancs, 90-95 jours) et GMRP-18 (grains jaunes, 100-105 jours) à partir des 7 340 Kg de semences de base de maïs produites par le CNRA dans le cadre du PPAO/WAAPP) ;

- Apporter un appui aux multiplicateurs de semences de maïs pour le respect de l'itinéraire technique en vue de produire 550 tonnes de semences commerciales de maïs (dont 50 tonnes de semences certifiées) en janvier 2012 ;

- Former et assister les producteurs semenciers pour la mise en place d'un système "d'épargne semences" à partir de la vente et/ou de la cession d'une partie de la production de semences (environ 50%) ;

- Assurer la supervision et la coordination du programme.

Réalisations à fin Février 2012

- Situation des producteurs sélectionnés

1 953 producteurs dont 1 096 femmes (soit 56%), membres de 68 groupements, ont souscrit au projet en vue de multiplier deux variétés sélectionnées de semences de maïs, DMR-ESR-W (grains blancs, 90-95 jours) et GMRP-18 (grains jaunes, 100-105 jours) sur 367 hectares.

- Situation des mises en place

Le projet prévoyait la mise en place de 367 ha de parcelles pour la multiplication de semences de 2 variétés de maïs sélectionnées (DMR-ESR-W grains blancs, 90-95 jours) et GMRP-18 (grains jaunes, 100-105 jours) dans 15 zones ANADER.

A la fin de la période de semis (23 octobre 2011), 342 ha sont mis en place toutes variétés confondues (220 ha de GMRP-18 et 122 ha de DMR-ESR-W) sur 367 ha prévus soit 93% de réalisation.

Le projet a impliqué effectivement 1 961 producteurs dont 1 102 femmes (56%), répartis dans 68 groupements.

- Situation des productions

A fin février 2012, les producteurs multiplicateurs de semences de maïs ont collecté (effectivement) 122 tonnes de semences de maïs de bonne qualité, dont 82 tonnes de GMRP-18 (grains jaunes) et 40 tonnes de DMR-ES-W (grains blancs). Ces quantités sont disponibles chez les producteurs, dans les 15 zones ayant participé au projet.

Au stade actuel du projet, les efforts se concentrent sur la commercialisation de la production et de la constitution du "fonds épargne semences" en vue de la pérennisation de l'activité.

Analyse des résultats

Au niveau de la sensibilisation

Le projet a eu un engouement certain auprès des producteurs qui connaissent en début de chaque campagne agricole des difficultés d'approvisionnement et même d'accès à de la semence de qualité.

A l'issue de deux semaines de

sensibilisation et d'informations, près de 2 000 producteurs de maïs ont souscrit au projet, soit une moyenne de 0,20 ha par producteur.

Au niveau des mises en place l'enthousiasme de départ a fait place à une phase d'incertitude et d'inquiétude. Les producteurs attendant les intrants (engrais et herbicides) qui n'arriveront qu'au mois de septembre 2011. Dans le même temps, les pluies se font aussi rares et la démotivation gagne les producteurs.

Au niveau des productions La livraison tardive des engrais et des herbicides et l'irrégularité des pluies sont les principales causes du niveau de production observé, faible dans l'ensemble. Cependant notons que les rendements moyens estimés à l'issue de

la pose des carrés de rendement étaient, de 900 kg/ha (900 kg/ha pour le GMRP-18 et 924 kg/ha pour le DMR-ES-W), dans toutes les zones participant au projet. Mais la semence étant différente du maïs grain, il a fallu faire beaucoup de tri afin de présenter un produit digne d'être appelé semence.

Difficultés rencontrées

- Démarrage tardif du projet : Le projet a démarré au mois de juin 2011, à une période où les producteurs étaient déjà très engagés dans l'exécution de leurs (propres) activités annuelles, donc déjà occupés ;
- Livraison tardive des intrants (semences, engrais et herbicide) : Les semences ont été livrées dans les zones à partir de la deuxième décennie du mois de juillet 2011 (21 juillet 2011) ; les commandes

d'intrants ont suivi à partir du mois de septembre, donc avec beaucoup de retard par les fournisseurs ;

- Enherbement des parcelles La majorité des semis a été réalisée sans utilisation d'herbicide, livrés en même temps que les engrais à partir du mois de septembre 2011.

Certains producteurs ont cependant préfinancé une partie des intrants dont ils devraient bénéficier.

- Perturbations climatiques Les pluies ont été très irrégulières sur toute la période de développement du maïs, dans toute la zone du projet.

- Verse (mécanique) des plants De gros orages ont provoqué la verse dans les zones d'Odienné et de Ferké pendant la phase de maturation du maïs.

PROJET DE PRODUCTION ET DE FOURNITURE DE BOUTURES DE VARIETES AMELIOREES DE MANIOC A HAUT RENDEMENT ET TOLERANTES AUX MALADIES ET RAVAGEURS

Objectif et localisation du projet

L'objectif du projet est de contribuer à rendre disponible des boutures de variétés de manioc de qualité (haut rendement et tolérantes aux maladies et ravageurs) auprès des producteurs en vue d'accroître la productivité de leurs parcelles. De façon spécifique, le projet permettra de :

- Promouvoir, avec la participation des producteurs, la diffusion de trois variétés améliorées de manioc à haut rendement (Bocou 1, Bocou 2 et TMS 4 (2) 1425)
- Renforcer les capacités des producteurs à produire du matériel amélioré de
- plantation
- Contribuer à la durabilité et à la rentabilité économique de la Filière Manioc.

Le projet s'exécute dans directions régionales et départements ci-après :



Vue d'un parc à bois à Yassap Usine (Dabou)

- Direction Régionale Centre : département de Bouaké ;
- Direction Régionale Ouest : département de Man ;
- Direction Régionale Sud : département de Dabou.

Résultats attendus

- 26 hectares de parcs à bois sont mis en place ;
- 104 groupements de producteurs de manioc sont formés à la

production de boutures de manioc dont 42 groupements de femmes ;

- Chaque groupement a mis en place au moins 0,25 ha pour la production de boutures.

- 4 550 000 boutures de variétés améliorées de manioc à haut rendement et tolérantes aux maladies et ravageurs sont produites et fournies aux producteurs au bout de 14 mois pour mettre en place 364 ha de production de manioc.

3 variétés améliorées de manioc à haut rendement et tolérantes aux maladies et ravageurs à savoir Bocou 1, Bocou 2 et TMS 4 (2) 1425 sont diffusées en milieu paysan.

Principales activités du projet

- Identification des groupements de producteurs multiplicateurs ;

- Formation des producteurs multiplicateurs à la production de boutures de manioc et
- fourniture de boutures aux producteurs multiplicateurs ;
- Appui-conseil aux bénéficiaires pour la mise en place et la conduite des parcelles
- Identification des producteurs bénéficiaires du matériel végétal produit (traçabilité des
- bénéficiaires du matériel végétal produit) ;
- Coordination et supervision des activités ;
- Suivi et évaluation interne régulier des actions conduites ;
- Rédaction à bonne date des rapports périodiques des actions conduites indiquant clairement les résultats obtenus.

Réalisations au 29 Février 2012

- 27,3 ha ont été mis en place sur 26 ha prévus, soit 105% de réalisation. Les mises en place ont été faites d'Août à Novembre 2011.
- 56 groupements comprenant 1 409 membres dont 1 013 femmes (72%) et 34 producteurs individuels dont 16 femmes (47%), soit au total 1 443 bénéficiaires dont 1 029 femmes (71% contre 40% attendu) répartis dans 54 localités sont engagés dans ce projet de production de boutures de manioc. Des difficultés ont été constatées à Dabou pour l'acquisition de parcelles communautaires alors certains producteurs individuels (au nombre de 34) ont été impliqués dans le projet.
- Les activités en cours en ce moment sont essentiellement les entretiens des parcs à bois c'est-à-dire le désherbage qui se fait manuellement par les bénéficiaires. A man, en plus du désherbage, il faut signaler les traitements insecticides contre les criquets qui attaquent les jeunes plants de manioc. Ces traitements



Vue d'un parc à bois à Youngoué (Man)
(Photo : Mme BOULO)



Présence de criquets sur jeunes plants de manioc à Gueupleu (Photo : Mme BOULO)



Dégâts de criquets sur jeunes plants de manioc à Gueupleu (Photo : Mme BOULO)

(achats de produits) sont à la charge des bénéficiaires puisque ce facteur n'a pas été pris en compte dans le montage du projet

Difficultés rencontrées

Les principales difficultés rencontrées dans la mise en œuvre du projet sont :

- La signature tardive du contrat de production et de fourniture de boutures aux producteurs de manioc (02 Septembre 2011) ;
- Les perturbations climatiques (arrivée tardive des pluies, décalage de la saison des pluies, arrêt brusque des pluies après les mises en place) ;
- Le non respect du planting ou semis en ligne par certains groupements et producteurs malgré les formations reçues à cet effet ;
- Les difficultés d'acquisition de parcelle communautaire par certains groupements ;
- A Man, les groupements réclamaient des aides financières pour les opérations de préparation de terrain et d'entretien des parcs à bois, ce qui a retardé les mises en place ;
- Les attaques de criquets sur jeunes feuilles de manioc dans le département de Man.

SEMENCES SELECTIONNEES, L'INTRANT INDISPENSABLE

La semence est essentielle dans tout système agricole. Elle est la première étape vers la production d'aliments. Elle est donc cruciale pour assurer la sécurité des populations.

De la qualité de la semence, dépend le succès des agriculteurs dans leurs activités de production.

I. PROBLEMATIQUE ET IMPORTANCE

- La semence sélectionnée, en tant que facteur de production constitue un élément déterminant dans l'amélioration de la productivité dans les filières céréalières et légumières.

- Pour garantir la sécurité alimentaire, les agriculteurs s'orientent de plus en plus vers l'utilisation de la semence sélectionnée qui joue un rôle primordial dans la chaîne des valeurs.

- Face au défi de la croissance démographique, la mise au point de variétés productives et adaptées aux conditions écologiques apparaît aujourd'hui comme une nécessité pour toute agriculture moderne.

- L'effet de la semence sélectionnée sur l'augmentation de la productivité est indéniable car elle permet un accroissement de l'ordre de 30% de la productivité.

- Dans plusieurs pays d'Afrique, les pouvoirs publics ont soutenu les entreprises semencières afin de permettre aux petits agriculteurs de disposer des semences sélectionnées de qualité.

tionnées de qualité.

- Malgré ces appuis techniques et financiers importants, le niveau d'utilisation de la semence reste encore faible.

- Dans les systèmes traditionnels et semi modernes, les agriculteurs ont recours aux semences fermières très appréciées car résistantes aux maladies et ravageurs, adaptées à leurs conditions d'exploitation mais peu productives.

- Depuis les réformes des services agricoles issues du programme d'ajustement structurel la filière semencière peu organisée souffre d'inexistence de véritables acteurs professionnels en amont et en aval de la production.

- Dans les systèmes de production modernes, les producteurs ont recours à des semences hybrides ou OGM, ce qui les rend très dépendants des fermes semencières occidentales car chaque année ils doivent s'approvisionner en semence hybride.

Les variétés homologuées sont peu connues des utilisateurs car elles sont peu vulgarisées ou inaccessibles du fait de leur coût élevé. Ce faible niveau de leur utilisation impacte négativement la productivité agricole.

II. APERÇU HISTORIQUE DU SECTEUR SEMENCIER

Le développement de la filière semencière en Côte d'Ivoire se confond avec celle des productions agricoles. Elle a accompagné les filières agricoles en mettant à la disposition des producteurs du matériel végétal sélectionné. Elle a été à l'origine

du développement spectaculaire des grandes filières agricoles de Côte d'Ivoire, et a connu trois étapes distinctes :

- * La création des jardins et des stations d'essais (1895)

Ces dispositifs étaient chargés de créer des variétés de semences céréalières, légumières et fourragères. Ils assuraient la diffusion du matériel végétal sélectionné dans le milieu.

- * L'avènement des entreprises semencières (1989-1991)

De 1989 à 1991 l'Etat de Côte d'Ivoire a créé l'Office des Semences et Plants (OSP) qui était chargé de produire R1 et R2 issues des Instituts de Recherche (IDESSA) et diffusait le matériel végétal sélectionné aux structures d'encadrement (SODEPALM, CIDD et SATMACI) qui les distribuaient gratuitement aux producteurs.

- * Libéralisation du marché semencier

Dans le cadre des programmes structurels, l'Etat s'est désengagé de la production semencière et a libéralisé les activités de production semencière. La production et la diffusion des semences étaient conduites par les entreprises semencières privées et les programmes de développement agricole. Les prix pratiqués par ces entreprises oscillaient entre 400 et 500 F le kilo pour les semences de maïs et de riz.

III. IMPORTANCE DE LA SEMENCE SELECTIONNEE DANS L'AGRICULTURE

Au plan de la sécurité alimentaire, l'utilisation des semences sélectionnées comme intrant agricole contribue à l'atteinte de la sécurité



Dr Baffour Badu-Apraku, généticien de maïs à l'institut international d'agriculture tropicale (IITA) au Nigéria

Les agriculteurs sont-ils prêts à adopter des variétés améliorées ?

Oui, bien sûr ! Ils ne demandent qu'à utiliser les semences de variétés améliorées. Ils n'attendent que ça. Mais laissez-moi ajouter que la plupart des variétés ne sont pas bien commercialisées. On manque d'informations sur la disponibilité des variétés améliorées. Dans certains pays, il n'y a pas de points de vente des semences et les agriculteurs éloignés des villes n'ont pas accès à ce marché.

Quel est le niveau d'implication du secteur privé dans le secteur des semences ?

À ce jour, en Afrique de l'Ouest, seul le Nigeria a une industrie semencière relativement dynamique, avec environ 12 nouvelles entreprises soutenues par le secteur privé. Le Ghana et le Mali en comptent trois chacun. Ce n'est pas assez pour la région.

Pourquoi le secteur privé ne saisit-il pas cette opportunité ?

C'est en partie parce que la plupart des variétés utilisées dans la sous-région sont à pollinisation libre. Lorsque les paysans ont

accès à de telles variétés, ils ne reviennent à la semence d'origine qu'au bout de deux à cinq ans. Avant cela, ils se contentent de récolter les épis dans leurs champs pour semer. C'est très différent dans les pays développés, qui disposent d'hybrides. Avec les hybrides, les agriculteurs sont obligés de revenir à la source chaque année.

Quelles initiatives ont tenté de relever ces défis ?

Nous avons été en mesure de relever ces défis en encourageant les programmes communautaires de production de semences (CBSP). Le but était d'enseigner aux agriculteurs les techniques de production de semences, mais aussi de les aider à les appliquer. Cette stratégie CBSP est mise en œuvre au Bénin, au Ghana, au Mali et au Nigeria. Nous y avons recouru après avoir constaté la pénurie de sociétés privées dans ces pays. Grâce aux CBSP, même les paysans des zones les plus reculées peuvent obtenir des variétés améliorées de semences.

Quel rôle ont joué les initiatives internationales dans les programmes CBSP ?

Dans l'un des projets de l'État de Borno, au Nigeria, une entreprise communautaire de production de semences, Jirkur Seed Company, a évolué vers une forme coopérative. L'équipe de l'Alliance pour une révolution verte en Afrique (AGRA) est venue en renfort, la soutenant financièrement et aujourd'hui cette entreprise produit et fournit des semences à plusieurs États du Nigeria.

Quel type de soutien pourrait améliorer le secteur ?

Nous avons besoin que les gouvernements de la région s'investissent davantage pour soutenir la création d'entreprises privées de semences. De même, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest devrait prendre les mesures nécessaires pour assurer une bonne mise en œuvre du protocole visant à harmoniser les réglementations sur les semences, afin de faciliter leur circulation dans la région, de sorte que, une fois diffusée dans un pays membre, une variété puisse être disponible et librement commercialisée dans les autres pays membres.

(Source SPORE N° 154)

QUALITE DU CACAO MARCHAND :

les bonnes pratiques recommandées

La côte d'Ivoire, premier producteur mondial du cacao, pour garder sa place de leader veut produire toujours plus de fèves de cacao. Mais la quantité sans la qualité pourrait être préjudiciable au cacao ivoirien sur le marché mondial. Conscient de cet état de fait, le gouvernement ivoirien a initié un programme dénommé « qualité, quantité et croissance » pour la régénération du verger cacaoyer et l'amélioration de la récolte.

L'ANADER, prestataire de service dans le cadre de ce projet conseil les producteurs de cacao sur les bonnes pratiques pour la préparation de fèves de cacao de bonne qualité. Ces conseils se déclinent en douze étapes qui vont de la récolte au stockage des fèves sèches.

1/ La récolte :

toutes les 2 semaines Récolter toutes les cabosses lorsqu'elles sont jaunes ou orangées.

Au moment de la récolte, il faut passer tous les 15 jours dans la plantation. Il faut couper le plus près possible de la cabosse pour ne pas blesser l'arbre.

2/ Ecabossage et triage : Maximum 7 jours après le 1er de la récolte

Casser les cabosses au plus tard 7 jours après le début de la récolte.

Utiliser un bâton pour casser les cabosses.

Enlever et rejeter tous les placentas (rachis).

Enlever et rejeter toutes les fèves noires ou germées ainsi que les déchets.

3/ Préparation du tas de la fermentation : 1er jour de fermentation

Le jour de l'écabossage, construire le tas de fermentation à l'ombre d'un arbre.

Déposer les fèves sur des feuilles

de bananier.

Taille du tas :

- Au moins 300Kg de fèves fraîches (4 sacs de 70 Kg°.

- Pas plus de 2 tonnes de fèves fraîches (30 sacs de 70Kg)

4/ Fermentation

Le jour d l'écabossage, couvrir les fèves entassées avec des feuilles de bananier maintenues par des morceaux de bois.

5/ Fermentation et brassage :

une fois le 4ème jour

Brasser les fèves une fois, après le 4ème jour de fermentation. Une pelle en bois peut être utilisée pour le brassage.

Le tas doit être brassé afin de permettre une bonne fermentation de toutes les fèves, y compris celles qui se trouvent en surface.

6/ Fermentation :

Refermer le tas de fermentation.

Remplacer les feuilles de bananier abîmées par des feuilles fraîches maintenues par des morceaux de bois.



De belles cabosses de cacao (Photo TIEMELE Ekou)

7/ Fin de fermentation

La fermentation doit être interrompue le 5ème ou 6ème jour à compter du début de la fermentation.

Les fèves doivent être placées directement à sécher au soleil

8/ Séchage

Le soleil est le meilleur moyen de séchage du cacao.

Ne jamais allumer de feu de bois sous ou près du lieu de séchage car il donne mauvais goût aux fèves.

Ne jamais sécher les fèves au bord des routes bitumées.

9/ Triage et séchage

Trier les fèves pendant le séchage :

- Enlever les placentas (rachis) et les déchets non enlevés pendant l'écabossage ou le brassage.

10/ Séchage

Couvrir les fèves chaque soir afin de les protéger de la pluie et de la rosée.

Couvrir les fèves pendant la pluie.

Découvrir les fèves tôt le matin ou immédiatement après la pluie.

11/ Fin de séchage : minimum 7 jours de séchage

Les fèves sont sèches si les pellicules « craquent » quand on les presse doucement entre les doigts.

Ne pas arrêter le séchage avant que les fèves soient bien sèches.

La durée de séchage est de 7 jours minimum. Des fèves bien fermentées et bien séchées sont de couleur brune.

12/ Stockage

Dès que les fèves sont bien sèches, les stocker dans des sacs de jute propres.

Entasser les sacs sur des rondins (pas de contact direct avec le sol) dans un local sec et aéré.

Ne jamais allumer de feu dans le local où on stocke des fèves de cacao.

LES GENS DE L'ANADER



Mme SEKA (à gauche) et Mme KIPRE (à droite)

Mouvement du personnel

Les assistantes sociales du siège ANADER et de la DR Abengourou ont permuté. Mme SEKA de la DR Centre vient au Siège tandis que Mme KIPRE la remplace à Abengourou. Souhaitons la bienvenue à chacune à son nouveau lieu d'exercice.

COIN DU BONHEUR



Monsieur et Mme Kouadio

dans leurs habits de jeunes mariés.

Le cercle des célibataires a pris un coup de canif du Côté de la DR Sud. Monsieur KOUADIO Norbert, chauffeur au siège de la DR sud a convolé en justes noces avec sa dulcinée de tous les jours, Mlle N'Guessan Akissi Emma.